

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT LA PRESCRIPTION SUR LA REVISION ALLEGEE DU PLU

Par arrêté n°76-2026 en date du 5 mars 2026, Monsieur le Président de la Communauté de communes des Pays du sel et du Vermois a organisé l'ouverture de l'enquête publique portant la prescription sur la révision alléguée du PLU de la commune de Burthecourt aux Chênes.

A cet effet, Monsieur GILLES Philippe a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur GALIANA Marc en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision n°E26000005/54 en date du 19 janvier 2026 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête publique portant la prescription sur la révision alléguée du PLU de Burthecourt aux Chênes se déroulera du 16 avril 2026 à 15h30 au 18 mai 2026 à 17h30, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique, composé du projet de révision alléguée du PLU arrêté par délibération en date du 15 septembre 2025 incluant les avis des Personnes Publics Associés, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 19 novembre 2025, de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) réunie en séance le 20 novembre 2025, d'une note réglementaire et de l'ensemble des actes administratifs relatifs à la procédure, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

-Sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique en Mairie de Burthecourt aux Chênes, rue de la Mairie 54210 BURTHECOURT AUX CHENES, siège de l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (de 16h30 à 17h30 le jeudi) ;

-Sous format numérique téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-seletvermois.fr>

-Sous format numérique en utilisant également le site suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/XEnquetes/GC54015.html>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet de révision alléguée du PLU :

-Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition en Mairie de Burthecourt aux Chênes, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-avant ;

-Par courrier adressé à « M. le Commissaire enquêteur – révision alléguée du PLU de Burthecourt aux Chênes », par voie postale ou déposé en Mairie de Burthecourt aux Chênes, rue de la Mairie 54210 BURTHECOURT AUX CHENES ;

-Sur le registre dématérialisé de la consultation : <https://www.spl-xdemat.fr/XEnquetes/GC54015.html>

-via l'adresse mail suivante : mairie.burthecourtauxchenes@orange.fr

Le Commissaire enquêteur tiendra en Mairie de Burthecourt aux Chênes, rue de la Mairie 54210 BURTHECOURT AUX CHENES, 3 permanences aux dates et horaires suivants :

- 16 avril 2026, de 15h30 à 17h30
- 25 avril 2026 de 9h30 à 11h30
- 18 mai 2026 de 15h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le projet de révision alléguée du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil communautaire des Pays du sel et du Vermois pour approbation, précédé par une approbation de principe du Conseil municipal de Burthecourt aux Chênes.

La personne responsable de l'élaboration de la procédure est la Communauté de communes représentée par son Président.

Les informations concernant la révision alléguée du PLU pourront être demandées auprès de la secrétaire de mairie de Burthecourt aux Chênes : mairie.burthecourtauxchenes@orange.fr, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an en Mairie et au siège de la Communauté de communes, sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-seletvermois.fr>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le public et l'administration